



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

dépistage du cancer du poumon

Question au Gouvernement n° 1558

Texte de la question

DÉPISTAGE DU CANCER DU POUMON

M. le président. La parole est à M. Stéphane Demilly.

M. Stéphane Demilly. Madame la ministre des solidarités et de la santé, avec 31 000 décès chaque année en France, le cancer du poumon est le premier cancer le plus meurtrier chez les hommes et le deuxième chez les femmes. Sans vouloir faire de comparaisons morbides, cela représente près de dix fois le nombre de personnes tuées sur les routes. L'an dernier, ce ne sont pas moins de 49 000 nouveaux cas qui ont été recensés.

M. Éric Straumann. Augmentez le paquet de cigarettes à 80 euros !

M. Stéphane Demilly. Votre engagement dans la lutte contre les causes de ce cancer est bien connu et il devient urgent d'agir pour que les malades soient traités le plus tôt possible. Une trentaine d'experts français, pneumologues et oncologues, ont lancé un appel pour généraliser le dépistage du cancer du poumon chez les fumeurs ou anciens fumeurs de plus de cinquante ans. D'après leurs travaux, ce sont 7 500 vies qui pourraient être sauvées chaque année. C'est ce que montre l'étude qu'ils ont menée sur plus de 15 000 patients suivis pendant près de dix ans. Elle a permis d'établir que si l'on fait passer un scanner à tous les gros fumeurs ou anciens fumeurs de plus de cinquante ans, on peut réduire les décès dus à un cancer du poumon de 26 % chez les hommes et de 40 % chez les femmes. Il y a donc là, madame la ministre, un véritable enjeu de santé publique.

Le département de la Somme, où se situe ma circonscription, est le premier à proposer cet examen grâce à un scanner faiblement irradiant au centre hospitalier d'Abbeville. Les médecins y associent une sensibilisation à l'arrêt du tabac. Pourquoi ne pas généraliser ce dispositif de dépistage qui pourrait réduire considérablement la mortalité liée au cancer du poumon et sauver, vous l'avez compris, des milliers de vies ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir et sur quelques bancs du groupe LR)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur Demilly, merci de mettre l'accent sur cet enjeu majeur de santé publique qui me tient à cœur depuis de nombreuses années. Lorsque je présidais l'Institut national du cancer, j'avais souhaité que nous lancions des actions fortes en matière de prévention : mise en œuvre du paquet neutre puis augmentation du prix du tabac, deux dispositions qui ont abouti à ce qu'il y ait un million de fumeurs en moins dans notre pays. Nous sommes en passe de réussir le pari de faire baisser le tabagisme en France.

Au-delà de la prévention, le dépistage, qui permet de détecter les cancers à un stade précoce, contribuerait à

guérir plus de malades. Il est important de voir quelles techniques pourraient être diffusées dans notre pays. La Haute autorité de santé, la HAS, avait émis un avis négatif sur le dépistage généralisé par scanner thoracique faiblement dosé en 2016. Le grand nombre de faux positifs aboutissait en effet à des gestes inutiles et l'examen, qui doit être fait tous les ans, expose les patients à des rayonnements ionisants qui induisent eux-mêmes des cancers.

Nous attendons les résultats de l'étude NELSON – dont vous avez parlé – menée à l'échelle européenne. Nous avons à nouveau saisi la HAS pour qu'elle émette un avis. C'est inscrit dans son programme de travail rendu public en janvier 2019. Elle devrait donc se prononcer sur l'opportunité de généraliser ce dépistage et fixer les conditions pour que sécurité et qualité soient garanties à tous nos concitoyens, comme il se doit. Le travail est en route, monsieur le député. (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, MODEM et UDI-Agir.)

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1558

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 janvier 2019](#)